



COMPTE-RENDU

Présents (9) : Mmes Régine DELUCA et Nathalie UBAUD, MM. Alexandre BORRELLY, Yannick BOYER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON [jG], Romain NOEL (secrétaire de séance), Michel PHILIP et Bernard RENOY [bR].

Excusés (2) : Mme Annabelle TAIX (proc. [bR]), M. Guy ALBRAND

En présence de Pascale LARROQUE, secrétaire de mairie, qui assure une prise de notes pour compléments.

1. Admissions en non-valeur (au budget eau)

La Trésorière municipale propose de statuer sur l'admission en non-valeur des titres recettes pour les années 2016 à 2019 un montant total cumulé de 155,53€. Cette somme sera inscrite en dépense au budget fonctionnement eau de l'année en cours.

✓ Vote : 10 pour.

2. Fixation des taux de promotion d'avancement de grade

Le maire rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Il est proposé un taux de 100% pour les 6 employés de la commune, chacun ayant un grade différent. Ce taux restera en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne le modifie pas. Cet Acte a un caractère exécutoire et peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille par voie postale (TA Marseille, 24 rue de Breteuil 13006 Marseille) ou via l'application www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

✓ Vote : 10 pour.

3. Organisation des scrutins des 20 et 27 juin

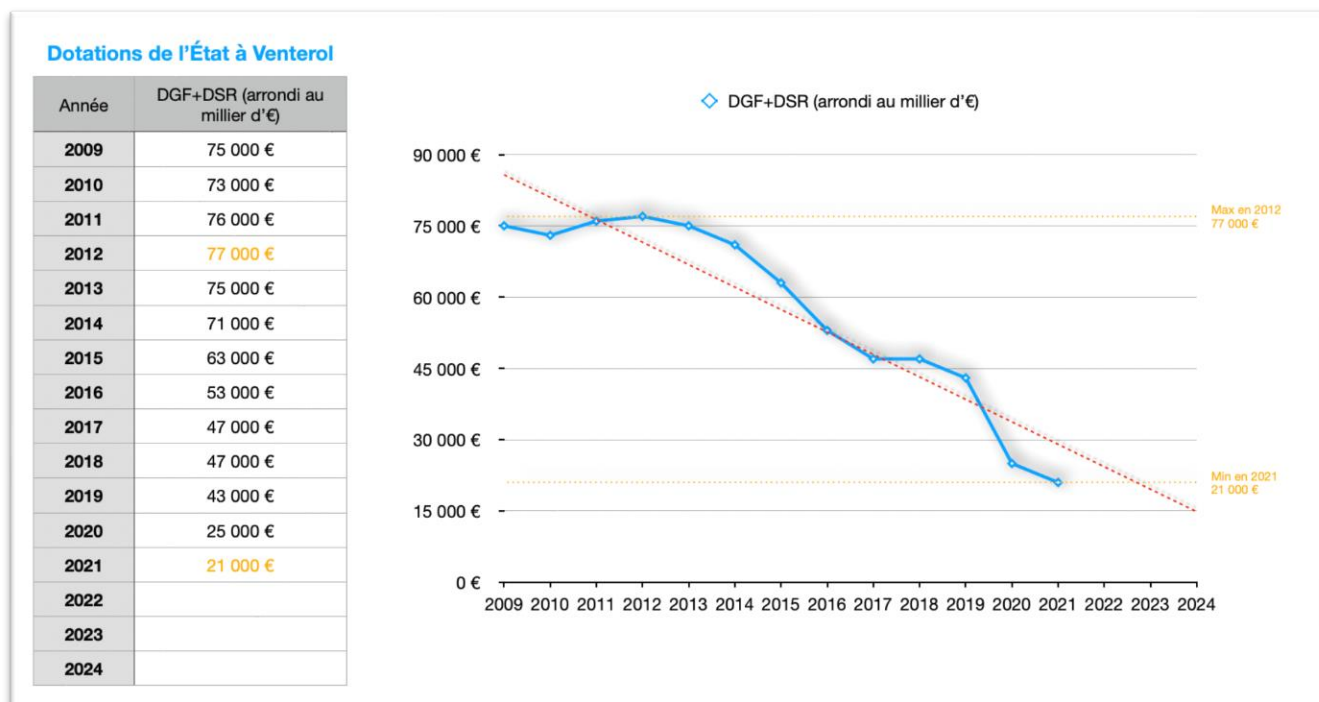
2 scrutins différents : Elections départementales + Elections régionales.

Les deux votes se feront le même jour avec un seul président et un seul secrétaire pour les deux bureaux. Il faut cependant 2 assesseurs par bureau en permanence de 8h00 à 19h00. Il est proposé qu'exceptionnellement les opérations de vote se déroulent au foyer de ski qui dispose d'une grande salle permettant d'installer les bureaux de vote dans la même salle avec entrée et sortie différentes. Les dépouillements se feront l'un après l'autre avec les mêmes personnes. Les membres des bureaux de vote seront prioritaires pour une vaccination 3 semaines avant le scrutin, le jour du scrutin les membres des bureaux non vaccinés seront testés avec des auto-tests antigéniques qui seront fournis par l'État.

En tout état de cause, ce double scrutin fera évidemment l'objet de précisions par voie de circulaire.

4. Questions diverses

- ✓ 1. Information concernant les **dotations de l'Etat** à Venterol : en 9 ans les dotations ont diminué de 56000€, la chute a été de plus de 50% ces deux dernières années. Le maire souhaite faire part de ces baisses à la population. Des économies ont déjà été réalisées et d'autres devront l'être, ce n'est pas simple car les frais de fonctionnement continuent quant à eux à augmenter.



- ✓ 2. **Pont de l'Archidiacre** :
Les travaux que nous avons demandé à Jean-Marie BERNARD, président du Département des Hautes-Alpes, seront réalisés aux environs de la Toussaint 2021 :

1. Elargissement partiel de la voie facilitant les croisements,
2. Sécurisation de la partie falaise pour parer les chutes de pierres,
3. Installation de glissières antichute côté ravin.

Le réaménagement du carrefour sera considéré en 2022 car l'emprise foncière des travaux nécessite des DUP et cela prend du temps (achats du foncier).

Durée estimée des travaux : 15 jours. Fermeture de la voie en semaine de 8h30 à 17h. Effectués à la Toussaint 2021 (route fermée pdt 15 jours).

- ✓ 3. Remplacement temporaire de **Thierry CHARNIER** :
Cinq candidatures pour ce poste temporaire après annonce locale et auprès du CDG05, 4 entretiens avec les candidats ont été effectués par [aT] et [bR] et 1 entretien par [bR] une semaine plus tôt.
Il a été décidé d'embaucher David CERNICCHIARO, habitant Les Marmets. Bienvenue à lui dans l'équipe.

✓ 4. Demandes d'implantations ou de remplacements de **panneaux routiers** :

a. Vierre

Panneaux cédez le passage AB3a à Vierre : 2 panneaux suffisent (car il existe des panneaux d'agglomération EB10) plus marquage (pointillés sur la demie voie) au croisement entre la route des Vignes et les chemins de la Picore et entre la route des vignes et la double sortie des chemins d'Urcia et du Latori.

b. Vivians

Demande d'installation d'un panneau de lieudit. Il n'existe pas de panneau d'entrée d'agglomération, donc vitesse limitée à 80 km/h jusqu'au Blanchet. La pose de panneaux EB10 (entrée d'agglomération) et EB20 est complexe et onéreuse et implique que l'entretien de la voie passe à la charge de la commune. Il est proposé d'essayer de faire passer ce tronçon de la RD4 en zone à vitesse limitée à 50 km/h sans pour autant implanter de panneau EB10.

c. Divers

[jG] termine les panneaux à mettre sur les pistes forestières. Ils seront implantés sous peu.



✓ 5.

a. Captages

Début de l'étude préliminaire par IT04 pour établir le cahier des charges : 5 mai (9h30 en mairie)

b. Compteurs Enedis

Les puissances ont été revues et 3 compteurs ont été coupés, permettant une économie annuelle de 922,46€ (moins 158,75€ x 3 compteurs pour frais de passage de triphasé en monophasé cette année). Reste un compteur à supprimer à la mairie après fusion des 2 circuits ainsi qu'éventuellement au garage de la crèche...

c. Adressage, numérotation

Le fichier d'adresse a été envoyé à la BAN (Base Adresse Nationale) et au centre de tri de Tallard. Les nouvelles adresses seront opérationnelles au 1er juillet. Un courrier va être expédié en mai ou juin à tous les habitants car une réunion publique n'est hélas pas possible.

L'étape suivante consistera en l'implantation des panneaux de rue et la distribution des plaques de numéro aux habitants, une fois la subvention DETR actée. Il faudra choisir les couleurs des plaques et panneaux. Avec ou sans blason de la commune. Standard = bleu et blanc.

✓ 6. **New Deal Mobile**

Notre Député Christophe CASTANER a appuyé la demande auprès de la préfète des Alpes-de-Haute-Provence comme l'avait fait notre sénateur Jean-Yves ROUX.

Fin de séance à 22:00